

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

8 novembre 2022

ORIENTATION ET PROGRAMMATION DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR - (N° 436)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

**AMENDEMENT**

N° 291

présenté par

M. Vicot, M. Saulignac, Mme Untermaier, Mme Karamanli, M. Aviragnet, M. Baptiste, Mme Battistel, M. Mickaël Bouloux, M. Philippe Brun, M. Califer, M. David, M. Delaporte, M. Delautrette, M. Echaniz, M. Olivier Faure, M. Garot, M. Guedj, M. Hajjar, Mme Jourdan, Mme Keloua Hachi, M. Leseul, M. Naillet, M. Bertrand Petit, Mme Pic, Mme Pires Beaune, M. Potier, Mme Rabault, Mme Rouaux, Mme Santiago, Mme Thomin, M. Vallaud et les membres du groupe Socialistes et apparentés (membre de l'intergroupe Nupes)

-----

**ARTICLE PREMIER****RAPPORT ANNEXÉ**

Après l'alinéa 390, insérer l'alinéa suivant :

« La formation initiale des policiers et des gendarmes inclut également des enseignements dispensés par des professionnels de santé sur les addictions et l'usage de substances illicites ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement du groupe socialistes et apparentés vise à préciser le contenu de la formation initiale en prévoyant qu'elle inclut des enseignement sur les addictions.

En première ligne pour faire face à ces addictions et divers usages de produits illicites, les policiers et les gendarmes doivent être mis en mesure d'identifier les comportements caractéristiques des usagers mais également de cerner les mécanismes de l'addiction.

Tel est le sens de cet amendement.